

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 1 de 11
--	--	--

## 1. RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE:

**1.1. Identificateur du produit:** Bactiseptic Orange

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation du produit:** Antiseptique pour la peau saine.

**Enregistrement du produit dans le ministère de santé espagnol :**

**N° du Registre AEMPS:** 715-DES

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant:** VESISMIN S.L.U. C/Aribau 230-240, 6<sup>e</sup> etage, 08006 Barcelone (Espagne).

vesismin@vesismin.com

**Téléphone:** +34 934 095 301

**Fax:** +34 933 396 628

**e-mail :** [vesismin@vesismin.com](mailto:vesismin@vesismin.com)

**1.4. Téléphone d'urgence:** +34 934 095 301 (disponible pendant les heures de bureau)

**N° Orfila (INRS) :** +33 (0)1 45 42 59 59

## 2. RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon Règlement CE n° 1272/2008 [CLP]**

LÍQUIDE INFLAMMABLE Catégorie 2 (H225)

IRRITATION OCULAIRE. Catégorie 2 (H319)

STOT SE. Catégorie 3 (H336)

CRONIQUE AQUATIQUE. Catégorie 3 (H412)

**2.2. Éléments d'étiquetage : selon le Règlement CE n° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger:

- Liquide et vapeurs très inflammables (H225)
- Provoque une sévère irritation des yeux (H319)
- Peut provoquer somnolence ou vertiges (H336)
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412)
- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement (EUH 401)

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 2 de 11
--	--	--

#### Conseils de prudence:

- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer (P210)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351+P338)
- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin (P337 +P313)
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche (P403 + P233)
- Éliminer le contenu/récipient en conformité avec les réglementations locales (P501)

### 2.3. Autres dangers

Inflammable (contient de l'alcool isopropylique). Attendre l'évaporation complète. Dans les conditions habituelles d'utilisation commerciale ou industrielle, il ne présente aucun risque pour la santé humaine ou environnementale.

**PBT** : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés de perturbateur endocrinien, et elles n'ont pas non plus été identifiées comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et dans le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

## 3. RUBRIQUE 3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Substance/Mélange: Mélange

#### Composants dangereux:

Ingrédients	N° CAS / N° Registro REACH	Classification 1272/2008*	Concentration
Digluconate de chlorhexidine acide D-gluconique, composé avec N,N"-bis(4-chlorophényl)-3,12- diimino-2,4,11,13- tetraazatetradecanodiamidine (2:1))	18472-51-0 / 01- 211994656 8-22-XXXX	Eye Dam. 1: H318 Acute aquatic 1: H400	2%
Alcool isopropylique	67-63-0	Flam. liq 2: H225 Eye Irrit. 2: H319 STOT SE 3: H336	70%
Excipients et eau	-	-	csp 100 %

\* Le texte complet des phrases H indiquées dans cette Section sont décrites sous la Section 16.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 3 de 11
--	--	--

---

## 4. RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

---

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures de premiers secours:

**Ingestion:** (\*) Rincer la bouche et requérir immédiatement une aide médicale. Si le patient est conscient, lui donner de l'eau à boire.

**Inhalation:** Déplacer la victime dans une atmosphère non contaminé. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime au repos et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Laver à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

(\*) Information pour le médecin: Ne pas provoquer de vomissements. Effectuer un lavage d'estomac avec diméthicone (antimoussant)

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Effets y symptômes:** Pas d'effets connus et/ou de symptômes spécifiques. Dangers associés à l'alcool isopropylique: maux de tête, étourdissement, nausées, narcoses, somnolences. L'ingestion peut causer une intoxication, un coma. L'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

**Contact avec les yeux:** Irritant pour les yeux

**Contact avec la peau:** Ne provoque pas d'irritation importante ou bien prolongée par contact avec la peau. Ne provoque pas des effets secondaires systématiques avec le contact ou l'absorption à travers la peau.

Éviter le contact avec les deux, oreille moyenne (risque de perforation du tympan si le produit arrive en grandes quantités dans le conduit externe avec possibilité de surdit  neurosensorielle) et m ninges.

### 4.3. Indication des  ventuels soins m dicaux imm diats et traitements particuliers n cessaires

Se r f rer   la section 4.1.

---

## 5. RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction ad quats:** Mousse, poussi re chimique s che, CO<sub>2</sub>, sable et eau pulv ris e.

### 5.2. Dangers particuliers r sultant de la substance ou du m lange

**Risques extraordinaires d'incendie/explosion:** Produit facilement inflammable   la chaleur, aux  tincelles,   l' lectricit  statique ou de flammes. Les m langes vapeur/air sont explosifs. La combustion ou une d composition thermique lib re des vapeurs toxiques.  vacuer la zone.

**Mesures sp ciales:** Refroidir les r cipients en les arrosant d'eau s'ils sont expos s au feu. Ne pas utiliser le jet d'eau. Interdire toutes les sources d' tincelles et d'ignition. R unir l'eau utilis e contre les incendies pour son  limination post rieure. L' limination

---

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 4 de 11
--	--	--

doit être effectuée conformément à la législation, autonome ou nationale. Contenir l'effluent et l'empêcher de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Contenir les marchandises et les matériaux utilisés dans la lutte contre les incendies.

### 5.3. Conseil aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel de lutte contre l'incendie:**  
Vêtements de protection intégrale et un appareil respiratoire.

---

## 6. RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles:** Prenez des précautions habituelles. Éteindre les flammes. Éliminer les sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter les étincelles. Utiliser un appareil de protection respiratoire. Porter des vêtements appropriés, des gants et une protection pour les yeux/le visage, Les vêtements contaminés doivent être nettoyés minutieusement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Éviter de les jeter dans les égouts publics. Si le produit est entré dans un cours d'eau, un égout, ou a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités. Les rassembler dans un conteneur en plastique pour l'élimination dans les endroits appropriés.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthode de nettoyage:** Ne pas déboucher dans les égouts ou dans l'environnement. Retirer le produit avec un matériau absorbant (sciure de bois, la tourbe ou liant chimique). Entreposer le produit dans des récipients pouvant être fermés. Nettoyer le sol et tous les objets avec ce matériau, à l'aide d'un chiffon humide. Recueillir également les produits de nettoyage et les déposer dans des conteneurs qui peuvent être verrouillés. Ventiler la zone et nettoyer une fois terminée la collecte des déversements.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8, 12 et 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

---

## 7. RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation:** Prendre des mesures nécessaires pour éviter les éclaboussures dans les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage:** Les conteneurs doivent être stockés en polyéthylène de haute densité ou en PET. Tenir loin de la lumière du soleil et d'autres sources de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer dans les zones de stockage. Maintenir le récipient bien fermé et le

---

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 5 de 11
--	--	--

conserver dans un endroit frais, bien aéré. Conserver uniquement dans son contenant original. N'entrez pas à des températures supérieures 25 °C. Éviter la congélation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antiseptique pour la peau saine. Pour utilisation professionnelle uniquement.

## 8. RUBRIQUE 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeur Limite d'Exposition (VLE) de l'alcool isopropylique :

- ETATS-UNIS ACGIH: TWA de 400 ppm (980mg /m<sup>3</sup>) et STEL de 500ppm (1225mg/m<sup>3</sup>)
- FRANCE INRS VLE 480ppm (980mg/ m<sup>3</sup>)
- ALLEMAGNE MAK 200ppm (500mg/ m<sup>3</sup>)

**Niveau dérivé sans effet (DNEL) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (travailleurs):**

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Sistémique	Locale	Sistémique	Locale
Digluconate de chlorhexidine	Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
	Cutané	Non pertinent	Non pertinent	5 mg/kg	Non pertinent
	Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	0,42 mg/m <sup>3</sup>	Non pertinent

**Niveau dérivé sans effet (DNEL) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (population):**

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Sistémique	Locale	Sistémique	Locale
Digluconate de chlorhexidine	Orale	2 mg/kg	Non pertinent	0,03 mg/kg	Non pertinent
	Cutané	5 mg/kg	Non pertinent	3 mg/kg	Non pertinent
	Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Non pertinent

**Concentration prévisible sans effet (PNEC) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Identification				
Digluconate de chlorhexidine	STP	0,25 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
	Sol	5,26 mg/kg	Eau salée	0,0002 mg/L
	Intermittent	0,002 mg/L	Sédiment (eau douce)	0,433 mg/kg
	Orale	Non pertinent	Sédiment (eau salée)	0,0433 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'hygiène:** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

**Contrôle de l'exposition:** Eviter les déversements, contact avec les yeux et de l'ingestion.

**Équipement de protection individuelle:** Son utilisation ne nécessite pas d'équipements spécifiques de protection individuelle.

## 9. RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 6 de 11
--	--	--

<b>Aspect (état physique)</b>	: Liquide clair
<b>Couleur</b>	: transparent orange
<b>Odeur</b>	: caractéristique
<b>Point de fusion/congélation</b>	: pas disponible
<b>Point d'ébullition</b>	: pas disponible
<b>Inflammabilité</b>	: Inflammable
<b>Limite supérieure et inférieure d'explosivité</b>	: Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Point d'inflammation 21°C
<b>Température de décomposition</b>	: Pas disponible
<b>pH (100% dans l'eau) *</b>	: 6 – 8 (20 °C)
<b>Viscosité</b>	: Pas disponible
<b>Solubilité aqueuse</b>	: 100% soluble (20 °C)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)</b>	: Pas disponible
<b>Pression de vapeur</b>	: Pas disponible
<b>Densité</b>	: 0,60 – 1,00 g/cc (20°C)
<b>Densité relative</b>	: Pas disponible
<b>Densité relative de vapeur à 20°C</b>	: Pas disponible
<b>Caractéristiques d'une particule</b>	: Non applicable

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

#### Données pour l'isopropanol

**Point d'éclair:** 12°C

**Densité de vapeur:** > 1.0

## 10. RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Maintenir à l'écart de la chaleur et de la lumière du soleil. Maintenir à l'écart des flammes et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des agents oxydants.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable sous les conditions normales de stockage et de manipulation. celles-ci sont chimiquement incompatibles avec des composés anioniques. Maintenir éloigné des sulfates, borates, des bicarbonates, des chlorures.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Non applicable.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matériels à éviter:** Étant donné le caractère cationique des sels de Chlorhexidine,

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou décomposition thermique diffuse des fumées toxiques.

## 11. RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 7 de 11
--	--	--

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë:

Voie orale: Non nocif par ingestion  $DL_{50}$  (voie orale) > 2000 mg/kg

Voie inhalatoire:

Isopropanol: L'ACGIH recommande un TLV-TWA de 400 ppm (980 mg/m<sup>3</sup>) et un TLV-STEL de 500 ppm (1225 mg/m<sup>3</sup>).

Ces valeurs ne sont pas dépassées pendant l'utilisation du produit, selon l'usage prévu.

Voie cutanée et/ou oculaire:

\*Irritation de la peau: Non classifié comme irritant pour la peau.

\*Irritation oculaire: Irritant pour les yeux

\*Sensibilisation de la peau: Non hypersensibilisant.

#### Données sur les substances

<b>Digluconate de chlorhexidine</b>	
LD50 (rata), orale	2270 mg/kg
LD50 cutanée	Non pertinent
LC50, inhalation	Non pertinent

<b>Isopropanol</b>	
LD50 (rat), orale	5000 mg/kg
LD50 (lapin), dermique	12.800 mg/kg
LC50 (rat), inhalation	500 mg/lg
Irritation oculaire	Irritant
Irritation dermique	Irritant léger
Mutagenicité	Mutagenicité en cellules germinales. Genotoxicité in vitro: Négatif
Carcinogénicité	Non carcinogène
Toxicité pour la reproduction	Non connue

**Corrosivité:** Non corrosif.

**Cancérogénicité:** Non cancérogène.

**Mutagenicité:** Non mutagène.

**Toxicité pour la reproduction:** Non toxique pour la reproduction.

### 11.2. Informations sur les dangers

#### 11.2.1. Propriétés d'altération endocrine

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 12. RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité.

De façon à éviter les risques sur la santé et l'environnement, suivre les instructions d'usage. Le produit a une action microbicide puissante, de ce fait il peut affecter la flore

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 8 de 11
--	--	--

microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles.

### Données sur les substances

<b>Digluconate de chlorhexidine</b>	
CL50, 96h (Brachydanio rerio)	2,08 mg/L
CE50, 48h (Daphnia magna)	0,087 mg/L
CE50, 72h (Scenedesmus subspicatus)	0,081 mg/L

<b>Isopropanol</b>	
EC50/LC50, 48h (Daphnia magna)	> 100 mg/l
EC50, 72h (Scenedesmus subspicatus)	> 100 mg/l

#### 12.2. Persistence et dégradabilité

Non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Isopropanol: Coefficient de partition octanol-eau (log Kow):  $\leq 4$

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'est pas identifié comme PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne sur les organismes non cibles, car elle ne répond pas aux critères établis dans la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques

Données pour les composants

##### Isopropanol:

- Mobilité. Il s'agit d'une substance soluble dans l'eau et devrait demeurer principalement dans l'eau.
- Eco-dégradabilité. C'est une substance biodégradable rapidement, il est facilement biodégradable selon les lignes directrices établies par l'OECD. Cette substance est susceptible d'être éliminée dans un processus de traitement des eaux usées.
- Ecotoxicologie et bioaccumulation. Il offre une faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques. Des effets néfastes ne sont pas prévus à long terme pour les organismes aquatiques.

##### Digluconate de chlorhexidine (IAT - concentré):

Toxique pour les poissons, les daphnies et les algues. LC50 (poisson, 48h) = 13,4 mg/l. EC50 (Daphnie magna, 48h) = 0.087 mg/l. EC50 (Algues, 72h): 0,081 mg/l



Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 9 de 11
--	--	--

---

## 13. RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATION RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé que les restes du produit soient emballés. Étiqueter pour son identification et les fermer. Faire de même avec les récipients vides. Le produit doit être porté à l'installation d'incinération contrôlée en tenant compte des prescriptions locales officielles.

---

## 14. RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### 14.1. Numéro ONU ou numéro ID

1993

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Liquide inflammable, n.e.p. (contient alcool isopropylique)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### Classification ADR/RID (rail/route):

- N° ONU: 1993
- Classe: 3
- Code de classification: F1
- Groupe d'emballage: II
- Étiquette: 3 (Inflamable)
- Risque 30

### Mer (IMDG/IMO):

Étiquette 3 (inflammable)

Classe IMDG: 3

Groupe d'emballage: II

### Air (IATA/ICAO):

ONU 1993 – Liquide inflammable n.e.p.

Étiquette: Liquide inflammable

Classe 3

Disposition spéciale A3

GE II

Avion de passagers (PAX) : Instruction d'emballage Y341 quantité max colis 1 litre. (si en LQ)

Instruction d'emballage 353 paquet de quantité maximum 5 litres.

---

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 10 de 11
--	--	---

Avion de charge (CAO) : Instruction d'emballage 364, quantité max de colis 60 litres.

## 15. RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité et en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010, 830/2015 et 878/2020.

**Législation européenne:** Règlement (CE) n° 1272/2008

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique : ne requiert pas.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

## 16. RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

**Autre information :** Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

### Texte complet des indications de danger auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables
- H318: Provoque des lésions oculaires graves
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant.

Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon le Règlement CE 1272/2008.

**Vesismin S.L.** donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

**Vesismin S.L.** ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesismin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> (FDS) Produit: <b>Bactiseptic Orange</b>	Version 14 Date de dernière mise à jour: 05.12.22 PAGE 11 de 11
--	--	---

---

en ces informations.

---